



Contrat d'engagement Œufs – novembre 2019 à janvier 2020

Producteur

Ferme des Beurreries
Marie-Hélène et Damien Bignon
78810 Feucherolles
tél : 01 30 54 46 17
ferme.des.beurreries@wanadoo.fr

Adhérent (nom, adresse, téléphone) :

Adhérent 2 (si partage du panier) :

Les signataires du présent contrat s'engagent de **novembre 2019 à janvier 2020** pour 10 distributions :

tous les mercredis du 13/11/2019 au 29/01/2020 (sauf le 25/12 et le 01/01/2020)

En principe, nouvelles souscriptions possibles au début de chaque mois. Contacter la référente du contrat 2-3 semaines avant.

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution,
- se munir du contenant nécessaire aux œufs qu'il a achetés.

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité et frais de son élevage,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- donner des informations sur la production,
- proposer une visite de la ferme dans l'année.

Constitution du panier et paiement

Les poules sont nourries avec de l'aliment **bio** fabriqué à la ferme, sans OGM et dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Ce sont des œufs extra-frais, calibre moyen ou gros. Exceptionnellement, si calibre petit, le nombre d'œufs livrés est multiplié par 2.

Le prix des 6 œufs est fixé à **2,50 €**.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de (cocher la formule choisie) :

<input type="checkbox"/> 6 œufs /semaine	10 x 2,50 € = 25 €
<input type="checkbox"/> 12 œufs /semaine	10 x 5,00 € = 50 €
<input type="checkbox"/> 18 œufs /semaine	10 x 7,50 € = 75 €
<input type="checkbox"/> 24 œufs /semaine	10 x 10 € = 100 €

Modalités de paiement : par chèque à l'ordre de « Damien Bignon ».

En cas de versements multiples, veuillez à compléter le tableau ci-après :

	Montant	Date d'encaissement :
Chèque n°		20 novembre 2019

Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu les mercredis de 18h30 à 20h à Poissy.

Ce contrat est élaboré pour une période de 3 mois.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur

*1 exemplaire obligatoire pour le producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)